

# ALIAD UNA

## ANNEXE III – avenant n°1

### Fiche action complémentaire

## Orientation stratégique 2 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés

ALIAD-Una	
Objectif 2 - Fiche action n°2 Meilleure prise en charge des interventions les Dimanches et les jours fériés	
<b>Contexte</b>	<p>Les interventions sur des amplitudes horaires incluant les dimanches ou les jours fériés sont indispensables pour répondre pleinement aux besoins des personnes accompagnées, en perte d'autonomie ou en situation de handicap, éviter les ruptures de prise en charge et favoriser leur maintien à domicile. Elles permettent de répondre aux besoins des personnes dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne et de leur permettre le maintien ou le développement d'activités sociales. Elles permettent une continuité d'accompagnement et nécessitent la mise en place d'astreintes afin de garantir cette continuité et la réponse aux besoins.</p> <p>Ces besoins induisent des surcoûts de fonctionnement pour nos services : valorisation horaire des temps d'intervention et des déplacements, astreintes, etc. Or ces surcoûts ne peuvent être laissés à la charge des personnes accompagnées.</p> <p>En parallèle, nos territoires étendus couplés à la crise économique actuelle et à l'inflation ainsi que l'évolution des attentes professionnelles de nos salariés engendrent un désengagement de ces derniers sur la réalisation des interventions sur des horaires étendus ou les dimanches et jours fériés.</p>
<b>Descriptif de l'action proposée</b>	<p>Notre Association, fruit du rapprochement de 3 structures ancrées depuis près de 60 ans sur leurs territoires, propose de poursuivre les efforts déjà engagés concernant l'accompagnement des personnes les dimanches et les jours fériés et de garantir une continuité d'intervention par le déploiement des astreintes sur l'ensemble de son territoire. Malgré tout, les difficultés de recrutement que nous avons, la hausse du coût de la vie et l'évolution des attentes des salariés nécessitent une meilleure reconnaissance de leur indemnisation afin de les encourager à accepter d'intervenir sur ces jours et plages horaires. nécessaires à la continuité de service. Cette action propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécuriser les accompagnements notamment sur les actes essentiels</li> <li>- Proposer systématiquement une prestation de remplacement</li> <li>- Valoriser le temps d'accompagnement des D/JF</li> <li>- Favoriser une couverture globale des demandes d'accompagnement (plan d'aide)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Estimation du coût annuel</b>	<p style="text-align: center;">Surcoûts des interventions D/JF : 70 611.63€</p> <p>Heures dimanches et jours fériés 2022 (APA et PCH) : 8 287.75 heures            Coût moyen horaire brut non chargé d'un.e intervenant.e de terrain : 14, 71 €            Coût de la majoration (45%) : 6.62 €            Coût de la majoration chargé (taux de charge moyen 28,75 %) : 8.52 €            Surplus des coûts pour les interventions D/JF 2022 (8 287.75 x 8.52) : <b>70 611.63 €</b></p>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'heure d'intervention D et JF</li> <li>• Evolution du taux d'effectivité et de réalisation concernant les heures D/JF</li> </ul>